

L'ouverture du Mur a-t-elle porté un coup à la construction communautaire ?

Par Pierre VERLUISE (I),
Chercheur à l'IRIS, Docteur en géopolitique, Directeur du site www.diploweb.com

Qu'on le veuille ou non, la chute du Mur a modifié la nature de la construction européenne, aussi bien sur le plan institutionnel qu'économique ou démographique.

Institutions : faire de la place et améliorer le fonctionnement

Sur le plan institutionnel, la perspective des élargissements conduit dès la fin des années 1990 à envisager un aménagement des institutions de 1957, pour faire de la place aux candidats. Ce qui conduit d'abord au traité de Nice (2001). Puis vient la Convention et son projet de traité constitutionnel (2004) bloqué en 2005 par la France et les Pays-Bas. Enfin arrive le traité de Lisbonne (2007), supposé offrir de meilleures garanties de fonctionnement que le traité de Nice. A compter de décembre 2009, sa montée en charge progressive permettra d'en juger. Quoi qu'il en soit, le traité de Lisbonne marque bien des ruptures par rapport aux précédents.

Pour autant, chacun conviendra que les institutions communautaires dataient en partie de... 1957, époque à laquelle l'Europe communautaire ne comptait que six pays membres. Pour un fonctionnement à 27, voire plus, une adaptation s'imposait. On peut cependant regretter que le traité de Lisbonne - près de 3 000 pages - soit encore plus complexe que le projet de traité constitutionnel, d'environ 300 pages. Pour autant, les Français étant dans une large mesure à l'origine du blocage du projet de traité constitutionnel sont... les moins bien placés pour s'en plaindre.

Deuxième rupture institutionnelle : l'intégration de pays d'Europe centrale et orientale qui arrivent souvent avec une pratique inquiétante de la corruption.

Encore en 2007, l'Indice de perceptions de la corruption de l'UE-27 est inférieur à celui de l'Estonie. Cela résulte essentiellement de l'intégration de 12 nouveaux États membres qui partagent une solide culture de la corruption. Cependant, à l'exception de Malte et de Chypre, les pays intégrés en 2004 et 2007 améliorent progressivement leur situation. Et l'on pourrait faire observer qu'un pays fondateur - comme l'Italie - ou entré depuis longtemps dans l'Europe communautaire - comme la Grèce - sont encore très mal classés aujourd'hui. Et c'est bien ce qui inquiéterait si les nouveaux États membres suivaient un tel chemin.

Economie : un appauvrissement relatif

Héritage de quatre décennies d'économie planifiée et d'une transition brutale vers l'économie de marché, les pays d'Europe centrale et orientale sont particulièrement pauvres au milieu des années 1990 lorsqu'ils posent leur candidature pour adhérer à l'Europe communautaire.

Quelle est la situation aujourd'hui ? À l'échelle régionale, jamais l'UE n'a été marquée par de telles disparités économiques. La plupart des régions des 12 nouveaux États membres restent en dessous de 75% du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat (SPA) de l'UE-27. Les élargissements s'accompagnent donc d'une augmentation relative du nombre de régions peu productives susceptibles d'être éligibles aux fonds communautaires.

À l'échelle de l'Union européenne, les élargissements de 2004 et 2007 se traduisent par l'intégration d'États dont le PIB par habitant en SPA est généralement très inférieur à la moyenne communautaire. Le passage de 15 à 27 se solde par une chute de près de 11% du PIB moyen par habitant en SPA (UE-27 base 100). En outre, le taux d'emploi des classes d'âges 15-64 ans diminue. Loin d'induire une économie globalement plus productive, les élargissements récents de l'Union européenne se soldent par un appauvrissement statistique relatif.

La productivité des nouveaux États membres reste faible. En 2007, la productivité de la main d'œuvre par heure de travail des 12 nouveaux États membres (NEM) est inférieure à la moyenne ex-UE-15=100, et même inférieure à 76. Les pays caractérisés par la productivité la plus faible sont, par ordre croissant : la Bulgarie (31,2), la Roumanie (31,4) et la Lettonie (39,7).

Autrement dit, les 3 pays où les coûts mensuels de la main-d'œuvre sont les plus réduits affichent aussi les productivités de la main-d'œuvre les plus modestes.

Néanmoins, beaucoup de pays situés " à la périphérie " pauvre de l'UE sont en fait économiquement plus dynamiques entre 1995 et 2008 que certains États du " vieux centre continental ". Les NEM sont engagés donc dans une dynamique de rattrapage économique, mais, les bénéfices de la croissance ne sont pas également distribués, tant sur le plan spatial que sur le plan social. Et la crise économique semble avoir pour un temps suspendu la dynamique de croissance, sauf en Pologne où on peut cependant parler d'un ralentissement. Ce pays - le plus peuplé des nouveaux Etats membres - n'atteint toujours pas 60% du PIB par habitant en SPA, UE-27=100.

Et demain ? Beaucoup dépendra de l'usage des fonds communautaires. Les nouveaux Etats membres en sont les premiers bénéficiaires, avec plus de 50% du total. D'où l'importance de lutter efficacement contre la corruption et les détournements. Ces fonds tombent fort bien pour amoindrir la crise économique dans les pays d'Europe centrale et orientale. Il faut souhaiter qu'ils en fassent le meilleur usage, non comme la Grèce qui après avoir longtemps reçu des sommes importantes reste un des pays pauvres de l'UE.

Démographie : faible fécondité et vieillissement

En 2004, l'élargissement à dix nouveaux pays membres est réalisé sans qu'on s'interroge publiquement sur les incidences démographiques de leur intégration. Or, les données statistiques sont connues et les experts savent que le passage de 15 à 25, et plus tard 27, se traduit notamment par une aggravation de la situation démographique de l'Union européenne.

À l'échelle des régions, les élargissements de 2004 et 2007 accroissent significativement le nombre et la proportion de régions qui combinent une variation naturelle négative et un solde migratoire négatif. Il en résulte une augmentation du nombre de régions et de villes connaissant un dépeuplement et davantage encore enregistrant un vieillissement de leur population.

À l'échelle nationale, ces nouvelles adhésions se soldent par l'intégration d'États généralement peu peuplés, mais le plus souvent en situation de vieillissement du fait d'une faible fécondité et même de dépeuplement. Dans plusieurs pays, l'immigration ne fait qu'amoindrir la diminution de la population active.

À l'échelle de l'UE-27, ces élargissements renforcent la tendance antérieure de l'Europe communautaire au vieillissement. Ainsi, non seulement ils ne résolvent pas les faiblesses démographiques notoires de l'Union européenne - faible fécondité et vieillissement - mais ils les accentuent.

Ce n'est qu'une fois l'élargissement du 1er mai 2004 réalisé que les responsables politiques considèrent enfin la question démographique. Le 29 octobre 2004, le président du Conseil européen, le chancelier allemand, le président du gouvernement espagnol, le Premier ministre du royaume de Suède et le président de la République française écrivent ainsi au président de la Commission européenne : "L'Europe ne doit pas se résigner à la fatalité du vieillissement et du scepticisme ; elle doit faire, au contraire, le pari du dynamisme et de la jeunesse. Nous proposons donc que l'Union européenne en fasse une priorité"(2).

Après un "Livre vert" (3) publié par la Commission européenne en 2005, le Parlement européen franchit une nouvelle étape en 2008 dans son "Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe" (4).

Ainsi, **les élargissements de 2004 et 2007 ont eu le mérite de contraindre les anciens membres de l'UE à baisser un peu leurs "œillères démographiques"**. Reste à savoir ce qu'il restera de ces intentions de 2008 au vu de l'explosion des déficits publics... en 2009.

Enfin, sur le plan géostratégique, les élargissements de 2004 et 2007 rendus possibles par l'ouverture du Mur ont modifié la relation de l'Europe communautaire à l'égard de la Russie - souvent crainte - comme des Etats-Unis, souvent perçus comme une garantie de sécurité.

(1) Auteur de " 20 ans après la chute du Mur. L'Europe recomposée ", Paris, Choiseul, 2009 et co-auteur avec Gérard-François Dumont de " Géopolitique de l'Europe ", Paris, Sedes, 2009.

(2) Cf. Dumont, Gérard-François, " Révolution à... Bruxelles ! ", septembre-octobre 2005, *Population & Avenir*, n° 674, p. 3.

(3) Commission des communautés européennes, Livre vert, *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, 2005, COM (2005) 94 final, 16 mars 2005, 26 p.

(4) Parlement européen, " Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe ", rapporteur : Castex, Françoise, 30.1.2008, A6-0024/2008, 39 p.